

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 23 mars 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/03/04/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

4. Budget communal pour l'exercice 2009 – Dotation à la Zone de Police.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme
BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-
Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-
MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN
Philippe, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF
Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION
Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu que l'article 208 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service
intégré, structuré à deux niveaux, il convient de considérer la dotation
communale en faveur de la Zone de Police, comme une dépense obligatoire ;

Attendu que le budget de la Zone de Police a été voté en Conseil de Police en
date du 19 février 2009 ;

Décide à l'unanimité :

- D'octroyer comme dotation à la Zone de Police de Mariemont pour le
budget 2009, la somme de 1.671.097,83 euros qui sont inscrits à
l'article 330/435-01 du budget ordinaire.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,